Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20261116-2026_132-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-132

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du Lundi 16 novembre 2026
Délibération

Date de la convocation : Mardi 10 novembre 2026
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le lundi seize novembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ.

Etaient présents :
Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, M. Benoit BARRÉ, M. Eric BINARD, Mme Servane BOULANGER, Mme Aurélie BROMBECK, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHABRIER, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Rafael CLOFENT, M. Michel DUMAIL, Mme Cécile ETRILLARD, Mme Laura FÉGARD, M. Joël HENRY, M. Philippe JEANNIN, M. Thibaut LECOMTE, M. Fabien LEMOALLE, M. Goulven MORVAN, Mme Marie-Christine NICLOUX, Mme Anna PONSOT-MÉLIKIAN, M. Yann QUÉRÉ, M. Morgan RASLE-ROCHE.

Etait représentée : Mme Gaëlle BOUCHER par délégation à M. Morgan RASLE-ROCHE.

Absents : Mme Catherine ANDRÉ-LANDAIS, Mme Nathalie BOULARD, M. Kévin CADIC, M. Mathieu DUIGOU, Mme Martine LE BOUCHER, M. Michel MONNERET, Mme Caroline OLLIVRO.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie BROMBECK.

Présents : 21 Représenté : 1 Absents : 7 Votants : 22

RÉSULTATS 2025 : ÉCRITURE D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE

Rapporteur : Mme Etrillard.

Un échange de terrains relatifs à des parcelles de voiries communales et départementales a été acté entre la commune de Paimpol et le Département des Côtes d'Armor en 2024. Il en résultait une soulte de 165 000€ au bénéfice de la ville.

Les écritures de cession ont été passées sur le budget de la commune en 2025 au terme de plusieurs échanges entre les services de la Trésorerie et ceux de la ville de Paimpol.

Les écritures passées ont généré une anomalie dans les comptes de la commune, anomalie qui s'est traduite par une mauvaise répartition des résultats entre le fonctionnement et l'investissement.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20261116-2026_132-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-132

Compte tenu de l'affectation des résultats de fonctionnement 2025 au compte 1068 en section d'investissement, il convient de corriger cette anomalie par le passage d'une écriture d'ordre non budgétaire qui vise à inscrire la plus-value de cession au compte 192 et à diminuer le compte d'affectation du résultat (1068).

Vu le compte de gestion 2025 et le compte administratif 2025 du budget principal de la commune adopté respectivement par délibération n° 2026-26 et 2026-29 du 13 avril 2026,

Vu la délibération n°2026-32 du 13 avril 2026 d'affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget principal de la commune,

Considérant la demande de la trésorerie de Guingamp de passer une opération non budgétaire visant à rétablir les écritures de cession correspondant à la soulte versée par le département des Côtes d'Armor dans le cadre de l'échange de terrains de voiries entre la commune et le département en 2024,

Considérant que l'écriture non budgétaire serait la suivante : Débit 1068 Crédit 192,

Considérant que cette écriture requiert une décision de l'assemblée délibérante,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Ressources humaines, finances et administration générale,

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

AUTORISE le comptable public à passer une écriture d'ordre non budgétaire d'un montant de 165 000€ par le débit du compte 1068 et le crédit du compte 192 au budget principal de la ville de Paimpol.

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

La Secrétaire de séance,
Aurélie BROMBECK

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 18/11/2026

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)